

## REUNION DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le 18 décembre à 10 heures 08 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, M. PIERRE BOULANGER, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, M. STEPHANE DECAYEUX, MME MARGAUX DELETRE, M. PASCAL DELNEF, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORES ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STEPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, M. RENE LOGNON, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME JOCELYNE MARTIN, MME SEVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSEES : MME CHRISTELLE HIVER, MME NATHALIE MARCHAND**

- oooOooo -

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président salue la présence sur les bancs du public de MM. CAMUS et HENNO, anciens conseillers généraux, de M. le Colonel VIDOT, directeur du SDIS, de M. le Payeur départemental, Mmes et MM. les directeurs et des membres de la presse.

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Président indique que le rapport d'information concernant les actes pris par lui-même en vertu des délégations accordées par le conseil départemental a été adressé, ce matin, par voie dématérialisée à l'ensemble des élus.

M. le président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme HIVER pour M. SOMON, Mme MARCHAND pour M. RENAUX

En avant-propos, M. le Président indique que ses pensées vont aux collégiens de Millas et à leurs familles et estime que la Fraternité de la devise nationale revêt, en la circonstance, tout son sens.

Puis, M. le Président se félicite de la victoire contre Daesh et dit sa fierté du combat mené par la France et ses soldats. Il rappelle cependant que l'idéologie et le fanatisme meurtriers n'ont pas disparu, comme en témoignent les attentats récemment perpétrés en Somalie ou en Égypte. M. le Président ajoute à ce propos qu'il saluera les soldats de la Force « Sentinelle » présents sur le marché de Noël d'Amiens ce vendredi 22 décembre.

Après avoir rappelé que le contexte économique, social et politique, dans lequel sont présentées les orientations budgétaires 2018, est sensiblement différent de celui de décembre 2016, avec une amélioration de la situation économique et une croissance mondiale devant atteindre 3,7% en 2018, contre 3% en 2017 et de 2,1% dans l'Union Européenne, M. le Président souligne que la

progression du chômage se poursuit en France, révélant des problèmes de fond qui freinent ou bloquent l'économie française comme le mauvais fonctionnement du marché du travail, le manque de compétitivité et la faiblesse de l'industrie, le retard sur de grandes technologies d'avenir, les faiblesses du système éducatif et cite à cet effet les résultats inquiétants de l'enquête internationale PIRLS en matière de lecture des jeunes français. Il ajoute que la situation de l'appareil productif français entraîne de surprenantes conséquences, comme l'insuffisance des capacités de production et des difficultés de recrutement.

Abordant le contexte social et citant les propos de M. MELENCHON, il souligne que la grande « insurrection sociale » n'a pas eu lieu, une très large partie des citoyens reconnaissant, selon lui, la nécessité d'un certain nombre de changements et ne contestant pas la légitimité du Gouvernement à les conduire.

M. le Président se dit conscient, en qualité d' élu de terrain, du poids des angoisses et du sentiment d'abandon qui se fait jour dans une société française profondément fracturée et réaffirme sa volonté de rappeler à l'Etat, chaque fois que nécessaire, l'urgence à prendre en compte ces fractures territoriales, numériques, éducatives, culturelles ou de santé, et à préserver l'unité sociale et territoriale du pays.

M. le Président estime ensuite que cette urgence à réformer ne doit pas mener à la facilité apparente d'une nouvelle centralisation, au nom de principes d'efficacité technocratique purement apparents, rappelant que la France ne se trouve plus face au défi de la reconstruction de 1945 et de ses « plans d'équipements ». Il souligne le résultat des élections corses qui doit conduire à une réflexion sur la création d'un nouvel équilibre au sein de la République. M. le Président estime nécessaire que les collectivités locales soient libres d'exercer leurs compétences et qu'elles bénéficient pour cela des moyens nécessaires provenant d'une fiscalité pérenne et dynamique. Il dit douter que la réforme préparée par la mission Bur-Richard ou dans les grandes conférences nationales des territoires.

M. le Président évoque ensuite un contexte politique remodelé après la disparition de « l'ancien monde politique » promis par le Président de la République et le rétablissement rapide d'une centralisation du pouvoir. Il déplore en outre la formation d'un parti politique « comme il n'en existe plus » citant la nomination, et non la véritable élection, de M. CASTANER comme chef du parti majoritaire, alors qu'il occupe, dans le même temps, le poste de Ministre chargé des relations avec la majorité et le Parlement.

Il estime que la promesse de M. MACRON de mettre fin aux « petits arrangements » sur les modes de scrutin ou alliances dénote avec le changement de scrutin européen décidé par le Gouvernement. Il cite également les alliances trouvées pour présenter des candidats du mouvement « En Marche » lors des élections municipales. Il s'agit de « petits bricolages » relevant de « l'ancien monde politique ». M. le Président cite ensuite une étude du CEVIPOF et de l'IPSOS définissant les électeurs de « La République En Marche » et qui sont les électeurs les plus urbains, aisés et pleinement

intégrés à la mondialisation. Il s'interroge alors sur la fracture opposant l'élite dans les grandes métropoles et le reste du peuple dans la France périphérique.

M. le Président reconnaît toutefois que le Président de la République a réussi à opérer un retour à la dignité et à l'autorité des institutions et estime que le Gouvernement a eu le courage d'un certain nombre de réformes et d'un franc-parler. Il dit souhaiter que cette détermination perdure face aux questions de société, de sécurité, d'aménagement du territoire et de respect des identités.

Revenant à la situation économique, M. le Président rappelle qu'à la lumière du constat dressé par la Cour des Comptes, la dette publique continue à augmenter, que les efforts d'économies structurelles de l'État en fonctionnement sont très faibles et que, dès lors, la capacité d'investissement de l'État se réduit de façon dramatique. Il souligne, en outre, que les progrès enregistrés ont été accomplis, non par l'État, mais par la Sécurité Sociale et les collectivités locales. Il indique que le budget de l'État préparé pour 2017 a été jugé insincère, puisque son caractère irréalisable était connu dès l'automne 2016, et tenait à une surestimation des recettes doublée d'une dissimulation de dépenses. Il juge dès lors que le maintien de la France en procédure de vigilance et le renouvellement des demandes d'économies structurelles de la Commission Européenne sont justifiées.

M. le Président résume l'attitude et les perspectives offertes par le Gouvernement aux collectivités locales à trois formules que sont des « paroles douces », un « contenu incertain » et un « avenir écrasant ». Reconnaisant le talent oratoire de M. MACRON, il estime que le doute s'installe face aux multiples incertitudes à l'heure de la préparation du Budget primitif 2018, notamment quant au contenu du « Pacte de confiance » dont le périmètre n'est pas connu mais également quant à l'intérêt de le signer, sachant que les bonus prévus en investissement seraient versés par le biais de dispositifs auxquels les Départements ne sont pas éligibles. Il estime, en outre, que la transformation de la Dotation Globale d'Équipement en une dotation à l'investissement, évoquée par la mission Bur-Richard, transformerait ce concours financier de l'Etat en ressource fluctuante et aléatoire.

M. le Président s'interroge ensuite sur le développement du numérique à l'heure où le Département doit préparer le SDTAN 2, et déplore l'annonce faite par M. le Premier ministre d'allouer une enveloppe de 100 M€ pour le haut débit et ce, pour l'ensemble du pays alors que le programme départemental les dépasse à lui seul. Il doute également de l'annonce de l'application nouvelle d'une disposition de la loi de finances 2017 sur l'actualisation dite « lissée » des bases d'imposition et s'interroge suite aux propos de M. le ministre de l'Education nationale évoquant la possible prise en charge des manuels scolaires par les collectivités locales.

Il rappelle, en outre, l'annulation de crédits à hauteur de 300 M€ décidée par le Gouvernement en août dernier ainsi que les crédits d'un montant de 48 M€ destinés à l'investissement, avec pour seule compensation la mise en place d'un fonds d'urgence RSA de 50 M€ auquel le Département de la Somme n'est pas éligible.

Rappelant le récent projet de loi dénommé « droits à l'erreur », M. le Président indique que les collectivités ont échappé au retour du contrôle a priori de l'État sur l'ordre du jour des assemblées locales, disposition pourtant largement abolie avant même la décentralisation de 1982.

Il précise enfin que le projet de loi sur la programmation des finances publiques pour 2018-2022 contient quatre dispositions de nature à créer une contrainte sans précédent sur les collectivités avec : la transformation en règle juridique impérative de l'indicateur sur la capacité de désendettement de chaque collectivité ; la création d'une nouvelle grande enveloppe des « concours financiers » aux collectivités locales ; la création d'un « objectif annuel d'évolution de la dépense locale », qui, une fois l'inflation prise en compte, se traduirait par une possibilité de progression des dépenses de 0% et enfin, la division par deux, d'ici 2022, de l'encours de dette des collectivités locales, signifiant, concrètement, soit l'arrêt de tous les investissements, soit le doublement des efforts en matière d'économie de fonctionnement.

Revenant aux orientations budgétaires pour 2018, M. le Président rappelle que deux mots résument les orientations proposées à savoir « constance » et « équilibre » avec des résultats encourageants à travers le redressement des comptes, la stabilisation des impôts et le maintien d'un effort important d'investissement. Il remercie solennellement à ce sujet les élus, mais également l'ensemble des agents de la collectivité pour le travail accompli et les efforts consentis. Il précise également que le taux d'épargne brut et la capacité de désendettement ont atteint un niveau de sécurité minimum de 10% pour le taux d'épargne brute et cinq années en capacité de désendettement. M. le Président rappelle en outre que 78 M€ d'investissement ont été mandatés au 15 décembre 2017, avec un emprunt limité à 35 M€, et que la majorité des actions engagées pour moderniser les moyens, l'organisation et les méthodes de travail des services du Département, sont désormais en place avec le renouvellement des véhicules, le programme « Département 3.0 », le redéploiement territorial, la mise en place du nouveau régime indemnitaire ou encore la mise en œuvre d'un plan Qualité. Il rappelle que l'ensemble des actions inscrites dans le document « Refondation », sont aujourd'hui pleinement mises en œuvre et produisent leurs premiers effets.

M. le Président indique à l'Assemblée que les recettes de fonctionnement de la collectivité ont baissé de 3% en 2017 mais également que les recettes d'investissement, hors emprunt, ont baissé de 30% entre 2016 et 2017 et probablement de 10% entre 2017 et 2018, citant le rapport de la Cour des Comptes publié en octobre et qui notait que les recettes, en euros, baissent continuellement dans le Département de la Somme et ce, malgré une légère hausse des recettes fiscales.

Abordant la question du financement des AIS et l'accueil des Mineurs Non Accompagnés dont 15 000 ont été enregistrés en France en 2017 et plus de 200 pour la Somme avec 40 arrivées par mois en moyenne désormais, M. le Président déplore la position de M. le Premier ministre lors du Congrès des Départements du 20 octobre dernier qui n'a pas retenu le principe d'une discussion sur la proposition dite « Dagbert/Lecerf » d'écêtement, le sujet étant renvoyé à une négociation nationale sur la pauvreté. Quant aux MNA, M. le Président indique que, malgré la demande de reprise en main de l'Etat demandée par le Président de la République et qui touche la politique

migratoire, les instances saisies continuent à n'étudier qu'une simple « amélioration du dispositif actuel ».

M. le Président rappelle que le Département sera confronté en 2018 à la poursuite d'une augmentation des dépenses au titre des AIS et ce, malgré une diminution du nombre d'allocataires RSA. Il précise que dans ce contexte, la majorité départementale affirme avec détermination la constance des orientations budgétaires avec la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et du rythme d'évolution de la dette.

Citant le développement du numérique, la protection contre les inondations et la protection du littoral, l'amélioration de l'état du réseau routier, l'amélioration quotidienne des locaux et des équipements numériques des collèges et les véloroutes, M. le Président souligne les efforts réalisés par le Département pour investir au travers de programmes sur le long terme. Il rappelle à ce propos les investissements réalisés pour la modernisation et l'efficacité de l'action du Département comme la rénovation et la rationalisation des implantations immobilières, le renouvellement des engins d'exploitation routière et des véhicules de service et le programme « Département 3.0 » pour la dématérialisation et la simplification des procédures internes, sans contraindre pour autant les Samariens et préservant le contact humain.

M. le Président rappelle que le cap fixé peut se résumer en quelques mots que sont : sauver et redresser le Département, moderniser son fonctionnement, mettre en oeuvre de nouvelles politiques basées sur la responsabilité, la cohésion sociale et la cohésion des territoires. Parmi les propositions soumises à l'examen de l'Assemblée ce jour en dehors du débat d'orientation budgétaire, M. le Président mentionne la création d'un service commun d'entretien et de gestion automobile entre le SDIS et le Département. Il salue à ce propos le pas important franchi dès 2013 par l'ancienne majorité en rapprochant les services d'entretien automobile des deux institutions et précise qu'il s'agit aujourd'hui de mutualiser les moyens. Il se félicite qu'une adoption unanime des instances du SDIS ait été trouvée et remercie M. HAUSSOULIER pour le travail accompli.

M. le Président revient ensuite sur la convention passée entre la Région et le Département sur la formation des allocataires du RSA, aboutissement de longues et difficiles négociations, la logique régionale de formation professionnelle n'étant pas faite au départ pour prendre en compte un public en grande difficulté et la logique départementale, à l'inverse, n'étant pas celle, à l'origine toujours, d'un contact avec les besoins des entreprises ou d'une évaluation des compétences professionnelles des bénéficiaires. Il félicite à ce propos le travail effectué par Mme de WAZIERS dans ce dossier.

Concernant le schéma unique de l'autonomie, ayant reçu un avis favorable unanime lors du CDCA du 27 novembre, M. le Président rappelle qu'il a été lancé le 28 mars 2017 avec de nombreux échanges et une large concertation avec les 96 membres du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et tient à remercier M. DEWAELE pour son investissement sur ce sujet. Il oppose aux critiques sur le caractère formel de ce schéma, la réalité, précisant que plus de

850 places ont été soit créées, soit transformées, soit réhabilitées depuis avril 2015 avec le souci de moderniser l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées.

Citant les évolutions proposées au schéma de l'enfance amenant à diversifier les modes d'accueil pour permettre un accueil adapté pour les MNA, M. le Président s'élève contre les mises en cause, qu'il juge inacceptables, dont font l'objet l'institution voire certains élus ou fonctionnaires. Il rappelle publiquement que le Conseil départemental a reçu 441 jeunes se présentant comme MNA en 2017 et qu'aucune mesure de placement judiciaire n'est restée sans application. Il souligne que, malgré la hausse des prises en charge et les contraintes budgétaires pesant sur le Département, les moyens humains alloués à la direction enfance et famille ont été renforcés. Il indique que les créations de places se heurtent souvent à une difficulté juridique et matérielle que sont les articles R313-1 et 9 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui disposent qu'une procédure de plus d'un an est requise pour la modification du nombre de places en MECS. Il rappelle, en outre, que l'État a considérablement étendu ses propres capacités d'hébergement pour les majeurs au titre du dispositif 115. M. le Président rappelle à ses collègues que les pays d'origine de ces jeunes ne sont pas ceux qui font l'actualité des crises internationales car il s'agit à plus de 70%, d'un flux migratoire en provenance d'Afrique, lié à des motivations économiques.

M. le Président juge humainement blessants les propos sous-entendant que le Conseil départemental « rejette des enfants à la rue » et ce, pour l'ensemble des élus et agents du Département, et ajoute que pour faire face à cette situation, le Département a mobilisé toutes les ressources disponibles pour assurer ses missions en sollicitant ses capacités en MECS. Il rappelle qu'au 15 décembre 2017, sur 206 MNA pris en charge par le Département, 125 étaient hébergés en MECS, et 81 d'entre eux avaient dû être accueillis hors MECS.

M. le Président réaffirme, enfin, qu'il n'a jamais pris de position publique pouvant être interprétée comme une exploitation politique de cet afflux et juge inacceptable le fait que certains « collectifs » utilisent la mise en cause nominative d'élus ou de fonctionnaires départementaux. Il rappelle avoir transmis à ses collègues sa réponse à RESF et exprime ses plus vifs remerciements pour le travail conduit par Mme CARON-DECROIX.

Concernant le projet de schéma d'accessibilité des services aux publics, copiloté avec l'État, M. le Président souligne que la volonté du Département était d'amener l'Etat à traiter de sujets concrets et quotidiens pour les citoyens, certes comme la proximité avec les services publics, mais également avec les commerces, l'accès à la santé, l'accès au numérique et à la téléphonie mobile et à la mobilité.

M. le Président rappelle ensuite, qu'en juillet dernier, l'État a avoué être dans l'incapacité de payer la contribution à laquelle il s'était engagé dans le cadre du financement du Canal Seine Nord Europe, contrairement à d'autres projets comme ligne rapide Aéroport Charles de Gaulle / Paris. Il indique que M. BERTRAND, président de la Région Hauts de France et l'ensemble des Présidents de Département ont donc décidé de régionaliser le portage de cette infrastructure nationale. Il déplore

le choix fait par l'Etat de concrétiser sa participation financière au projet par un emprunt souscrit par la société de projet et remboursé sur la base d'une taxe mise en place par l'État, mais qui ne serait payée que dans les Hauts de France. Il souhaite que l'État assume son engagement. L'État devra assumer ses choix s'il souhaite financer sa propre participation par une fiscalité nouvelle.

M. LEC s'associe aux propos de M. le Président suite au drame de Millas et rappelle la nécessité de revoir rapidement les sécurités mises en place. Revenant au Débat d'orientation budgétaire, M. LEC salue la bonne présentation de ce rapport mais déplore le peu de temps consacré à son examen par l'Assemblée. Il souligne les baisses de dotations continues et la baisse des crédits sous des termes « pudiques » et pointe les économies réalisées en interne sur la politique des ressources humaines dont les conséquences ne sont selon lui pas neutres. Il qualifie la politique globale de la majorité de « refroidissement général, méthodique et programmé » avec une mise sous tutelle du Département par le Pacte de Solidarité. Il dénonce les mesures inégalées mises en œuvre par le Gouvernement pour réduire le déficit public avec de lourdes conséquences sur le logement avec la baisse de l'Allocation pour le Logement, la réduction de 70 000 agents dans les effectifs et l'objectif d'une économie de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.

Au sujet des AIS, M. LEC juge les objectifs intenable sauf à pratiquer des coupes sombres dans les budgets et évoque des contraintes imposées par l'Etat sans précédent pour le Département. Il dénonce une forme de cynisme émanant du Gouvernement actuel face à ce qu'il qualifie de « muselière » financière à l'encontre des collectivités locales et regrette que les actions mises en œuvre par la majorité valident cette démarche.

Il demande à M. le Président de présenter un Budget primitif de rupture inscrivant les recettes que l'Etat devrait allouer au Département à l'image d'autres Départements afin d'entrer en résistance.

Abordant le projet du Canal Seine Nord Europe, M. LEC pose la question des projets structurants d'avenir dans le Département à l'échéance 2021 et estime que les données présentées dans le rapport indiquent tous une baisse du soutien départemental aux structures et territoires. Il évoque ensuite la création du Pôle métropolitain qui constitue selon lui une remise en cause du Département en ce qu'il englobera 471 communes pour 385 000 habitants et demande à M. le Président d'organiser une séance extraordinaire sur le sujet. Il estime en outre que tous les indicateurs laissent entrevoir une possible disparition des Départements et appelle M. le Président à se poser en garant de la collectivité dans l'intérêt des Samariens et des territoires. En conclusion de son propos, M. LEC indique qu'il souhaite qu'une belle unanimité soit trouvée lors du vote des vœux déposés par les membres de l'opposition et précise que son groupe prend acte de la présentation du Débat d'orientation budgétaire 2018.

En avant-propos, Mme DENIS rappelle que les chiffres liés au réchauffement climatique ne s'améliorent pas citant les données émanant de M. BERTIN, Directeur du GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) qui indique qu'une hausse des températures de 1,37C° a été

constatée entre 1935 et 2013 et que le niveau de la mer a déjà augmenté à Dunkerque. Concernant les enjeux liés au Débat d'orientation budgétaire, Mme DENIS rappelle que la stabilisation des finances et de la dette est une règle imposée par la loi de Finances 2018 et appelle à un investissement massif des établissements bancaires dans les actions « vertes » sous l'impulsion des choix du Département. Elle rappelle ensuite que les appels traités par le 115 dans la Somme ont explosé entre 2016 et 2017 passant de 2 300 à 15 000 soulignant la précarité croissante d'une partie de la population. Elle estime que malgré une amélioration notable, la situation reste préoccupante pour deux catégories de population que sont les demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes de plus de 50 ans. Mme DENIS estime que le Département doit tenir son rôle pilote en faveur de l'éducation des adolescents, de l'alimentation et de la protection de l'environnement et appelle de ses vœux à un changement rapide des pratiques afin de favoriser l'agriculture biologique et de contrer les baisses de moyens dans l'éducation.

M. RENAUX estime que les politiques sociales ont fondues en trois ans et que les actions restent figées dans l'austérité avec pour résultat une hausse continue des inégalités. Il juge que l'enjeu principal de cet état de fait réside dans l'attitude de l'Etat à l'égard des Départements les menant selon lui à leur disparition qu'il juge intolérable. Il cite à ce propos l'article 72 de la Constitution qui dispose de la libre administration des collectivités locales et de la décentralisation évoquant une dégradation progressive et le spectre d'une mise sous tutelle de l'Etat.

Il déplore l'application de la règle d'équilibre budgétaire auquel sont soumises les collectivités locales et que l'Etat ne s'applique pas lui-même. Il dénonce une situation qui pousse les Départements vers des politiques toujours plus austéritaires et ce, au détriment des agents qui deviennent, selon lui, des variables d'ajustement citant 89 postes supprimés dans la Somme en 2017. Il déplore enfin la tenue du Débat d'orientation budgétaire sur une journée comparant l'Assemblée à une « Chambre d'enregistrement » et réaffirme que son groupe est déterminé à défendre la collectivité du bien vivre et à lutter contre une logique comptable.

Après avoir rappelé le déséquilibre chronique de la balance commerciale française et une paupérisation croissante de la population, Mme ESTEBAN déplore qu'aucune opposition ne s'élève contre les mesures engagées par le Gouvernement actuel et juge que la politique menée par la majorité départementale s'inscrit dans la même logique. Elle réaffirme sa volonté de défendre le non-cumul des mandats qui constitue, selon elle, une évidence qui doit s'étendre.

Mme ESTEBAN déplore les coupes budgétaires et les compétences transférées qui mènent selon elle à une disparition progressive des Départements et la modernisation à marche forcée qui tend à faire disparaître l'originalité de la France à savoir sa décentralisation. Elle juge que les fermetures de CMS entraînent un éloignement des services publics et estime que les propos de M. l'Inspecteur d'Académie évoquant une possible fermeture du collège Guy Mareschal amèneront l'opposition à intervenir. En conclusion de son propos, Mme ESTEBAN réaffirme que dépenser aujourd'hui, c'est investir dans l'avenir.

Mme WYBO rappelle un contexte difficile pour justifier les actions menées et estime que le principe même de supporter les baisses de dotations nuit à l'apaisement. Elle déplore un recul notoire des services publics ruraux et une désertification par manque d'investissement citant un développement de la télémédecine compromis. Elle dénonce l'abandon des territoires ruraux au profit des investissements réalisés au profit de la Politique de la Ville appelant à un véritable plan d'urgence pour les territoires. Concernant les contrôles renforcés pour les bénéficiaires du RSA, Mme WYBO estime qu'il s'agit d'une décision courageuse au regard du poids financier pesant sur le Département. Elle dénonce ensuite le changement sémantique opéré sur les mineurs « clandestins » qui sert uniquement selon elle à édulcorer la réalité d'une immigration illégale.

Abordant les actions en faveur des personnes âgées, Mme WYBO estime que les indicateurs de rentabilité démontrent la bonne utilisation des moyens mais déplore une qualité de service en régression même si elle se dit consciente des obligations d'optimisation financière menées par le Département. Mme WYBO dit entendre que l'arrêt du saupoudrage des subventions versées aux associations est une bonne chose mais elle s'élève contre les arrêts brutaux citant une fragilisation d'associations méritantes à l'exemple des donneurs de sang de Corbie. Concernant le projet de contournement de Fouilloy, Mme WYBO rappelle que ce dossier est à l'étude depuis plus de 20 ans et que tous les élus sont unanimes pour sa création soulageant ainsi une RD1 saturée. Elle dénonce une « punition » affligée à Corbie quand la voirie est financée pour l'accueil d'Amazon.

Abordant les résultats constatés en matière de politique territoriale, Mme WYBO estime que les territoires sont aujourd'hui malmenés et que les centres bourgs sont favorisés dans les projets des intercommunalités rappelant que la lutte contre la désertification est une priorité.

En conclusion, Mme WYBO fait part de son hostilité au projet de Canal Seine Nord Europe appuyé récemment par M. BERTRAND et dont l'utilité n'est selon elle pas démontrée estimant que les premiers bénéficiaires seront les grandes entreprises de BTP et les ports néerlandais et non les territoires traversés. Elle estime ainsi qu'il est encore temps de corriger certaines politiques actuellement engagées.

M. de JENLIS citant l'article 72 de la Constitution qui dispose que « les collectivités s'administrent librement » et que « les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon », rappelle le principe de subsidiarité, qu'il estime mis à mal aujourd'hui. Répondant aux élus de l'opposition qui évoquent la question des mineurs non accompagnés et le dépôt d'un vœu sur l'urgence et l'obligation pour les Départements de les « protéger », il estime que face au défi humain voire humanitaire grandissant auquel sont confrontés les Département, il lui semblerait logique que l'État s'investisse davantage dans la mise à l'abri de ces jeunes. Il dit attendre beaucoup de la mission d'expertise commune composée d'inspecteurs de l'État et de cadres supérieurs de la fonction publique territoriale dont les conclusions devaient être connues d'ici la fin de l'année.

Il rappelle que lors de l'examen du budget supplémentaire, il avait déclaré vouloir « faire confiance » au nouvel exécutif national concernant la concertation des collectivités territoriales mais admet que le Département reçoit plus de déclarations que de preuves de la part du Gouvernement actuel. M. de JENLIS cite les propos de M. le Premier ministre à l'occasion de son allocution devant l'Assemblée des Départements de France, au mois d'octobre qui indiquaient que « c'est tout le système de pilotage et de financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) qui devait être revisité » et dit ainsi attendre des propositions de réforme dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019.

M. de JENLIS rappelle également avoir émis le souhait lors de la réunion consacrée au Budget supplémentaire que l'État tienne compte, dans le rythme d'évolution de ses dotations, des efforts déjà consentis par les collectivités qui avaient fait preuve de vertu budgétaire. Il déplore l'absence de certitudes et redoute l'arrivée de nouvelles contraintes au travers du Projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 avec notamment une baisse des dépenses de fonctionnement des collectivités afin de pouvoir dégager 13 milliards d'euros supplémentaires d'économies d'ici cinq ans. Il déplore en outre la volonté du Gouvernement qui attend des collectivités qu'elles participent à hauteur d'un tiers de la réduction du déficit public, alors qu'elles ne représentent que 20% de la dépense publique globale.

Il affirme ne pas contester la nécessité d'assainir les finances publiques mais pose la question de l'équilibre, voire de l'équité, dans la contribution des uns et des autres, appelant à rester mobilisés et vigilants afin que les efforts consentis par le Département soient reconnus à leur juste valeur.

M. de JENLIS dénonce cet appel à contribution qui intervient quand le Département doit supporter ce dont l'État se désengage faisant référence au reste à charge sur les AIS qui s'élevait à 60 M€ en 2016, rappelant également que le Département a dépensé 583 M€ depuis 2002 pour la solidarité nationale. Il cite en outre le financement de l'aide sociale à l'enfance, le barreau ferroviaire Picardie-Roissy ou le Canal Seine-Nord Europe et tient à ce propos à indiquer son soutien plein et entier au Président qui a annoncé la semaine dernière envisager de soustraire le Conseil départemental au financement du Canal si l'État ne respectait pas ses engagements. Il rappelle le dépôt de deux vœux l'un portant sur le maintien de la Cour d'appel d'Amiens, l'autre contre la disparition de la CCI territoriale d'Amiens – Picardie et remercie personnellement les 29 conseillers départementaux qui ont accepté de cosigner la lettre ouverte adressée à Xavier Bertrand, issus de l'ensemble des groupes politiques représentés au sein de l'Assemblée et se félicite de l'unanimité trouvée et l'obtention aux côtés des élus consulaires, d'un sursis d'un an.

Revenant aux finances départementales, M. de JENLIS rappelle qu'il avait émis le souhait à l'occasion du Budget supplémentaire que l'État engage une réforme de la fiscalité locale même si le Président de la République expliquait, devant les maires de France, que la réforme de la taxe d'habitation n'était que le premier acte d'une refonte en profondeur dont M. de JENLIS salue

l'initiative si elle a pour objectif de garantir pleinement l'autonomie financière des collectivités, avec un impôt cohérent avec les missions de chacune d'elles.

M. de JENLIS indique que la majorité est entrée dans la seconde partie du mandat et que les orientations budgétaires traduisent une ambition forte dont les grandes lignes figurent dans la feuille de route politique « Refondation ». Il rappelle les résultats obtenus et que sont : une situation budgétaire stabilisée, l'absence de hausse d'impôt, la priorité donnée au retour à l'emploi des allocataires du RSA, la poursuite de la modernisation des collèges, l'accompagnement des communes et des intercommunalités dans leurs projets et le maintien d'un bon niveau d'investissement. Il remercie à ce propos les élus de l'Assemblée et chaque collaborateur de l'administration pour leurs efforts et précise que les mesures mises en œuvre ont permis de reconstituer une épargne brute tout en contenant l'encours de dette autour de 293 M€ au 31 décembre 2017 et de rester ainsi à un niveau par habitant inférieur à celui des départements de même strate.

Pour conclure son propos, M. de JENLIS réaffirme la volonté de la majorité de conforter ses résultats qui traduisent, selon lui, l'ambition de continuer à agir, à investir pour l'avenir et à innover. Citant le rapport relatif à la création d'un service commun entre le Département et le SDIS pour la gestion de l'entretien automobile, M. de JENLIS juge que cette création démontre la capacité du Département à se réinventer et remercie solennellement à cet effet, l'ensemble des agents et des élus, des deux institutions, pour cette réalisation.

Mme DELETRE rappelle que les deux objectifs de la réunion consacrée au Débat d'orientation budgétaire sont de préparer un budget d'avenir et de tenir un langage de vérité. Elle indique que l'ensemble des actions et mesures déroulées ont été compilées dans le document « Refondation ».

Elle estime que des décisions difficiles ont été prises face à une situation plus complexe que prévu avec une baisse continue des dotations et une hausse mécanique des dépenses départementales. Elle pointe la perte de poids de la parole des élus locaux suite à la réforme du non-cumul de mandats et juge que les décisions du Gouvernement rendent le travail difficile. Rappelant la réduction du déficit demandé par l'Etat qui s'élève à 13 milliards d'euros d'ici à 2022, Mme DELETRE juge que les efforts consentis par le Département ont porté leur fruit puisque le nombre d'années avant extinction de la dette a été ramené à 4,5 années, ce qui constitue une baisse remarquable. Elle souligne les efforts opérés en matière d'investissement avec plus de 76 M€ constituant selon elle une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises du département et ce, malgré des marges de manœuvre très réduites. Concernant le projet de Canal Seine Nord Europe, Mme DELETRE appelle l'Etat à tenir ses engagements au travers de sa signature.

Abordant la question des mineurs non accompagnés, Mme DELETRE estime que l'urgence s'installe, frappant les Départements de plein fouet alors que l'accueil de ces jeunes migrants constitue normalement une compétence régaliennne et appelle de ses vœux à une solution durable. Elle tient enfin à remercier l'ensemble des acteurs de la collectivité pour le travail effectué en matière de lien social avec notamment les efforts portés sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, la

mise en place d'un schéma d'autonomie unique et novateur, et la politique d'appui aux territoires sources d'un retour à la confiance pour les Samariens.

En réponse à M. LEC, M. JARDE précise que la contractualisation n'est en rien un piège mais un changement de philosophie. Il rappelle son attachement à la décentralisation et son soutien à M. le Président. A Mme WYBO, M. JARDE indique que le Département n'accuse aucun retard en matière de lutte contre la désertification médicale sur les territoires et dans la mise en place de la télémédecine.

M. le Président répond à ce qu'il qualifie « d'envolées lyriques » des différents orateurs, tant sur les moyens de contrecarrer la loi que sur la méthode à adopter pour défendre le Département rappelant qu'il ne se reconnaît pas dans les effets d'annonce mais dans l'action, chemin qui est emprunté. Il cite à ce propos le schéma d'autonomie qui, il le rappelle, a été adopté par l'ensemble des acteurs. En réponse à la question orale déposée par Mme WYBO sur le contournement de Fouilloy, M. le Président réaffirme qu'il n'est nullement question d'un abandon puisque le schéma est toujours en cours d'élaboration confirmant les propos qu'il avait tenu le 12 octobre 2016. Il ajoute que la communauté de communes n'a pas repris contact avec le Département et précise à Mme WYBO que la desserte du site d'Amazon avait bénéficié d'un cofinancement de la Région Hauts de France et de la commune de Boves.

S'adressant à M. LEC, M. le Président s'étonne qu'il s'attache à ne défendre que certaines trésoreries et déplore que le même acharnement n'ait pas été mis en œuvre pour défendre les trésoreries de Bernaville et de Conty. Il l'invite à se mobiliser pour les futurs projets programmés dans la loi de Finances. Dans le domaine de la culture, M. le Président précise à M. LEC que le Département n'abandonne pas cette compétence, citant l'élaboration du schéma départemental d'enseignement artistique et la priorité donnée à une action cohérente de diffusion culturelle dans les territoires et à destination des publics ciblés par le Département. Il indique en outre que les petites associations ne sont pas oubliées grâce à la simplification des démarches de demande de subventions et tient à saluer le travail effectué par Mme HOLLEVILLE-MILHAT à ce sujet.

En réponse à Mme ESTEBAN et M. RENAUX qui qualifient le système « d'atrophie » et les actions menées de « dépeçage », M. le Président réaffirme que les fermetures de centres d'entretien routier où les moyens humains et matériels ne s'avéraient pas adaptés, concourent à une meilleure mobilisation des moyens et à l'amélioration des conditions de travail des agents.

Concernant la création d'un Pôle métropolitain, M. le Président rappelle qu'il restera vigilant quant aux compétences qui lui seront attribuées et précise que de nombreuses compétences pourront être partagées avec le Département citant la promotion du tourisme, l'instruction des documents d'urbanisme ou les politiques du climat et de l'énergie. Il réaffirme être le garant du Département pour lequel il se bat depuis trois ans et déplore qu'aucun député ne soit plus connecté à la réalité locale. M. le Président rappelle enfin qu'il continuera à combattre le jacobinisme et la recentralisation du pouvoir.

Mme DELETRE, en sa qualité de secrétaire de séance, donne lecture des vœux et motions déposés.

Avant de suspendre la séance, M. le Président rappelle que les commissions se réuniront à partir de 14 heures et que la séance publique sera reprise à 15h30.

Mme WYBO souhaite connaître le nom du groupe d'élus nouvellement créé au sein de la majorité départementale.

M. le Président lui indique que le nouveau groupe comprend Mme BIZET et MM. DECAYEUX et NOIRET rappelant que la création de ce groupe d'élus a pour objectif la défense des territoires et qu'une annonce officielle aura prochainement lieu.

M. le Président suspend la séance.

*(La séance suspendue à 12h38 est reprise à 16h00).*

M. le Président annonce à l'Assemblée que la Convention de RAMSAR a remis à M. BIGNON, le diplôme classant les marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre en zones humides d'importance internationale (site n°2322).

#### **17.1.41. - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées**

Revenant sur le rapport sur l'égalité hommes/femmes, Mme LEPRESLE rappelle que dans les Hauts de France et le département de la Somme, les femmes se trouvent plus souvent en situation de précarité avec de plus faibles revenus et doivent faire face à des violences dont les chiffres sont en hausse continue. Elle souligne les actions mises en œuvre mais regrette l'absence de nouveaux objectifs notamment en matière de pédagogie. Concernant les données liées aux ressources humaines, Mme LEPRESLE souhaite savoir si les suppressions de postes opérées en 2017 touchent plus les femmes que les hommes.

M. JARDE rappelle que le Département est leader en matière de lutte contre les violences notamment celles faites aux femmes et cite à ce propos la cellule d'accueil des mineurs victimes, la présence d'une assistante sociale au sein des commissariats et le téléphone grand danger.

Mme CARON-DECROIX souligne que le Département est précurseur dans la lutte contre les violences avec le développement du téléphone grand danger, la présence de cinq intervenants sociaux et l'implication des travailleurs sociaux dans leur ensemble en lien avec la Police, la Gendarmerie et le CHU. En réponse à Mme LEPRESLE, elle ajoute que l'Education nationale participe également à la lutte contre les stéréotypes et les violences au travers d'actions de prévention et de pédagogie.

M. le Président rappelle que la présence d'assistantes sociales dans les commissariats et Gendarmeries, les Maisons des Adolescents, le soutien départemental à l'AGENA mais également que des plaintes sont systématiquement déposées lors d'agressions.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. DELNEF pour M. LEC.

Il est procédé à un vote sur la tenue du débat d'orientation budgétaire, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, Mme LEPRESLE s'abstenant.

**17.1.42. - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2017 - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur**

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme ESTEBAN pour Mme DENIS.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre, Mme ESTEBAN, MM. RENAUX, LOGNON et le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

**17.1.43. - OPERATIONS FINANCIERES : OUVERTURE DES CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2018- Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées**

**17.1.44. - OPERATIONS FINANCIERES - ACTUALISATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER - Mme Françoise RAGUENEAU, rapporteure, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Somme à Gauche » s'abstenant.

**17.1.45. - OPERATIONS FINANCIERES - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.1.46. - RESSOURCES HUMAINES - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

**17.1.47. - SECURITE CIVILE - CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN ENTRE LE SDIS ET LE DEPARTEMENT POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN AUTOMOBILE - Mme Séverine MORDACQ, rapporteure, conclusions adoptées**

Après avoir indiqué que son groupe voterait pour ce rapport, M. LEC souhaite qu'une évaluation soit effectuée dans 18 mois.

M. HAUSSOULIER tient à féliciter les agents du Département et du SDIS pour le travail mené dans ce dossier qui constitue une innovation unique en France car il s'agit d'une véritable mutualisation et non d'un « phagocytage », le SDIS portant le budget alors que le responsable du service est issu du Conseil départemental. Il estime qu'il s'agit d'une vision moderne dotée d'un planning et d'objectifs menant vers plus de performances et d'économies.

**17.1.48. - PROTOCOLE PORTANT SUR LES CONDITIONS DE RETRAIT DU DEPARTEMENT DE LA SOMME DU SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur**

Même s'il dit comprendre la démarche, M. LEC juge la décision de retrait du Département du syndicat mixte Europamiens prématurée car même s'il ne s'agit plus d'une compétence départementale, la présence du Département au sein de ce syndicat lui conférerait une position privilégiée en matière économique.

M. le Président rappelle que la Région Hauts de France se retire également de ce syndicat mixte.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, le groupe « Somme à Gauche » votant contre.

**17.1.49. - MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES - COMMUNES D'AMIENS ET PONT DE METZ - M. Pierre BOULANGER, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.1.50. - DESIGNATIONS - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Union des Droites Populaires » ne prenant pas part au vote.

**17.1.51 - VŒU « POUR LE MAINTIEN IMPERATIF DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS » (déposé par M. Laurent SOMON, Président du Conseil départemental) - M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. LEC estime que même en l'absence de modification de la carte judiciaire, les élus doivent rester attentifs, les propos de Mme la Garde des Sceaux restant flous. Il rappelle que la Cour d'Appel d'Amiens est avec celle de Douai, la seule de la Région, et que le nombre de dossiers traité est important.

Il juge impensable la fusion des Cour d'Appels de ces deux villes dans une Région comptant plus de 10 millions d'habitants. Il souhaite que ces deux entités ne soient pas opposées l'un à l'autre car elles constituent des administrations de très haute importance. Il se dit opposé à tout vide en cas de remaniement de la carte judiciaire.

M. JARDE souligne l'importance de ce vœu en rappelant qu'au-delà de la nécessité de prendre en considération le traitement des affaires liées à la maltraitance faite aux enfants et aux personnes âgées, la Cour d'Appel de Douai est saturée, les délais de traitement des affaires approchant souvent les trois ans.

Il est procédé à un vote sur le vœu qui est adopté à l'unanimité.

**17.1.52. - VŒU « CONTRE LA DISPARITION DE LA CCI TERRITORIALE AMIENS-PICARDIE (déposé par les groupes « Centres et Indépendants », « Somme, Droite et Indépendante » et « Somme Perspectives Territoires ») - M. Hubert de JENLIS, président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. JARDE juge inacceptable une possible fermeture de la Chambre du Commerce et de l'Industrie à Amiens car elle joue, selon lui, un rôle majeur dans l'industrie, le logement social avec la SIP et les relations avec les grandes écoles. Il déplore en outre le dépôt tardif de ce vœu et indique qu'en conséquence il ne prendra pas part au vote.

En réponse à M. JARDE, M. le Président lui précise qu'aucune séance plénière ne s'est tenue depuis le 27 septembre et que le vœu ne pouvait donc être déposé plus tôt.

M. CASIER appelle à une mobilisation unanime des élus sur ce sujet et salue l'initiative de M. de JENLIS d'associer l'ensemble des élus départementaux à la rédaction de ce vœu.

M. de JENLIS se félicite de l'implication de nombreux élus et parlementaires lors de l'élaboration de ce vœu et tient à les remercier.

M. RENAUX regrette que ce vœu n'ait pas été présenté au nom de M. le Président et indique qu'il ne prendra pas part au vote pour cette raison.

En réponse à M. RENAUX, M. le Président lui indique que l'élaboration de ce vœu s'est faite dans des délais contraints et qu'il n'était pas présent à l'origine de cette initiative.

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, MM RENAUX et JARDE ne prenant pas part au vote.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. BOULANGER pour Mme MAILLE-BARBARE.

**17.1.53. - VŒU « LE POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS NE SAURAIT INTERFERER SUR LES COMPETENCES DU DEPARTEMENT » (déposé par les groupes « Somme à Gauche » et « Les Elus Ecologistes ») - M. Francis LEC rapporteur**

M. LEC défend le vœu.

M. JARDE s'étonne du dépôt de ce vœu qui entre en contradiction avec le maintien de nombreuses institutions sur Amiens. Il s'interroge sur la manière de justifier un maintien de la Chambre de Commerce ou de l'Université si le pôle métropolitain n'atteint pas dans le même temps une masse critique suffisante. Il indique qu'il votera contre ce vœu.

M. le Président rappelle qu'un espace de dialogue existe entre le Département et les Territoires dans lequel les échanges sont menés afin d'éviter un morcellement des discussions. Il indique en outre qu'il ne s'agit en aucun cas d'un transfert de compétences soulignant que le PCAET et l'urbanisme ne constituent pas une compétence départementale. M. le Président indique que le cadre a été clairement dessiné avec M. GEST et que le Département veille sur la promotion touristique en lien avec l'ADRT Somme Tourisme afin d'éviter une concurrence entre les différentes

zones d'activités. Il ajoute enfin que les présidents d'intercommunalités veilleront au respect des engagements et qu'une réflexion sur la mobilité est engagée.

M. RENAUX rappelle qu'après la constitution des grandes Régions, les formations de pôles métropolitains posent la question de la visibilité des entités. Il estime qu'il ne s'agit pas pour le Pôle métropolitain de s'imposer par hégémonie mais qu'il est nécessaire qu'une masse critique soit atteinte afin de tirer les territoires dans un intérêt mutuel.

M. le Président précise que par obligation légale, l'avis du Département est sollicité en amont.

M. LEC rappelle que la loi NOTRe a permis la constitution de ces pôles qui pourrait mener à l'absorption des Départements. Il estime que le seuil de création pourrait être abaissé par le législateur et que la vigilance est indispensable face à l'évolution de ces pôles et à leurs compétences.

M. le Président s'étonne des interventions de ses collègues qui n'ont pas fait preuve du même acharnement lors de la création des grandes Régions et rappelle que le Président de la République a donné son engagement.

M. RENAUX appelle ses collègues à la vigilance et estime nécessaire la tenue de débats au sein des EPCI.

M. STOTER estime que le dépôt du vœu est un objet de discussions et souhaite que le Département soit concerté rappelant que le Pôle métropolitain concentrera à lui seul les 2/3 de la population de la Somme. Il souligne le rapport important qui liera la Région au Pôle et le rôle à jouer par le Département. Il ajoute que le débat sur la mobilité est indispensable avec un projet de territoire à articuler avec Somme Tourisme. Il estime que la constitution de ce Pôle impactera les politiques du Département notamment en matière d'insertion, d'emploi et de santé.

M. le Président rappelle que la loi dispose que le représentant notifie l'avis à l'Assemblée et qu'il n'existe aucune volonté d'éviter le débat.

M. CASIER s'inquiète de voir tous les indicateurs aller dans le même sens à l'image de la disparition des rectorats dans les « petites Régions ».

M. le Président juge les comparaisons entre l'Etat et les EPCI incohérentes et qu'en aucun cas les présidents d'EPCI ne sont prêts à transférer leurs compétences.

M. JARDE indique à M. STOTER qu'il est trésorier du Pôle métropolitain et par conséquent décideur.

En réponse à M. JARDE, M. STOTER lui indique être trésorier de l'ADUGA qui est une association.

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. BEAUVARLET pour Mme CARON-DECROIX, Mme DUCROCQ pour M. NOIRET, M. de JENLIS pour Mme FONGUEUSE.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Somme Perspectives Territoires », « Centre et Indépendants » et « Union des Droites Populaires » votant contre.

**17.2.51. - INSERTION - CONVENTION RELATIVE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES BENEFICIAIRES DU RSA - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

En réponse à Mme DARRAS sur la question des décalages de paiement, Mme de WAZIERS indique que le Conseil départemental se charge de cet engagement en partenariat avec la CAF et la paierie départementale afin d'éviter toute rupture de paiement. Elle rappelle en outre que ce travail est mené avec des référents RSA.

M. le Président rappelle que toute la vigilance sera apportée afin qu'aucune rupture de paiement ne soit constatée.

**17.2.52. - SCHEMA D'ORGANISATION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE VOLET « AUTONOMIE » - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. le Président indique que le schéma et la politique du SRADET feront l'objet d'une présentation lors de la prochaine réunion de l'Assemblée.

Mme DARRAS déplore le manque de temps consacré lors de cette réunion pour analyser correctement et en détail ce rapport et ce, malgré le travail de qualité effectué. Elle indique que son groupe s'abstiendra pour cette raison.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra pour les mêmes raisons.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

**17.2.53. - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION POUR L'ENFANCE, L'ADOLESCENCE ET LA FAMILLE - Mme Virginie CARON-DECROIX, rapporteure**

Après avoir salué l'investissement des bénévoles qui alertent sur les mauvaises conditions de prise en charge des mineurs isolés, Mme LEPRESLE estime que ce schéma constitue une réelle avancée rappelant qu'environ 400 jeunes se présentent chaque année dans le département.

M. le Président qualifie d'intolérables les pressions exercées sur les travailleurs sociaux par RESF.

Mme CARON-DECROIX juge qu'il est difficile d'entendre que les services départementaux ne prennent pas correctement en charge les mineurs alors qu'ils assurent leurs missions de jour comme de nuit.

Evoquant la question de la scolarisation des mineurs non accompagnés, Mme DARRAS rappelle que les associations ont envoyé un courrier au Rectorat et s'interroge sur une possible délégation du Département.

M. le Président rappelle que le Département a déjà sollicité les associations afin qu'elles soient désignées comme tiers de confiance, mais qu'à ce jour elles ont toujours refusé.

Mme DAMIS-FRICOURT rappelle qu'un communiqué de presse publié sur le site du Conseil départemental et sa page Facebook titrait « MNA ça suffit, le Conseil départemental n'en peut plus ! » et déplore un manque d'humanité dans ces propos.

M. le Président rappelle qu'il existe une situation de saturation en matière de conditions d'accueil des mineurs et que seuls deux cas étaient impossibles à résoudre. Il dénonce une surenchère orchestrée par les associations face à un problème humanitaire pour lequel le Département et les services de l'ASE effectuent un travail continu. Il déplore cette manipulation dans un sujet qui s'apparente à un combat humanitaire et non politique.

M. CASIER réaffirme qu'il condamne au même titre que ses collègues les attaques nominatives menées contre des agents départementaux et le Président qu'il qualifie d'intolérables. Il se dit cependant choqué par un tel communiqué et condamne également l'attitude de l'Etat et la promotion d'une circulaire autorisant les contrôles dans les centres d'accueil d'urgence. Il estime qu'il est urgent de traiter le sort de ces enfants avec humanité.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe « Union des Droites Populaires » votant contre.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. LOGNON pour Mme TEMMERMANN.

**17.2.54. - FIXATION POUR L'ANNEE 2018 DE L'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Parti Communiste Français » et « Union des Droites Populaires » votant contre.

**17.2.55. - FONDS SOCIAL EUROPEEN - VISITES SUR PLACE 2017 - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure**

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » ne prenant pas part au vote, le groupe « Union des Droites Populaires » votant contre.

**17.2.56. - REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE - M. Marc DEWAELE, président, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.2.57. - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

L'Assemblée prend acte des remises gracieuses accordées par le Président du Conseil départemental.

**17.2.58. - MOTION « URGENCE POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste » et « Parti Communiste Français ») - Mme Zohra DARRAS, rapporteure**

M. JARDE indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Mme LEPRESLE défend le vœu qui propose l'ouverture de bâtiments publics afin de prendre en charge les jeunes se présentant à l'ASE, les mettant ainsi à l'abri dans l'attente d'une évaluation.

En réponse à Mme LEPRESLE, M. le Président lui indique qu'il est nécessaire de prendre l'attache de l'Etat, le Département n'ayant aucun pouvoir de réquisition ni de police. Il l'invite en outre à se rendre au sein des MECS afin de mieux appréhender le travail effectué sur le terrain par les agents départementaux. Il rappelle en outre que la répartition des missions entre le Département et l'Etat est définie et que le Département peut difficilement accueillir un nombre infini de mineurs.

Il est procédé à un vote, le vœu est rejeté, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Somme Perspectives Territoires », « Centre et Indépendants » et « Union des Droites Populaires » votant contre.

**17.2.59. - VŒU « CONTRE LES BAISSSES DES AIDES PERSONNALISEES AU LOGEMENT (APL) ET DES LOYERS PROPOSEES PAR LA LOI DE FINANCES 2018 » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français ») - Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure, conclusions adoptées**

**17.3.18. - BIODIVERSITE, TRAME VERTE ET BLEUE - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.3.19. - ENERGIE ET QUALITE DE L'AIR - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées**

L'Assemblée prend acte des modalités du programme Pacte Energie Solidarité dans la Somme.

**17.3.20. - CREATION DE ZONES DE PREEMPTION - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.3.21. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE TERRITORIALE 2017 -2020 - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.3.22. - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SCHEMA D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC DE LA SOMME - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

**17.3.23. - PROGRAMMES ET OPERATIONS STRUCTURANTES - M. Stéphane HAUSSOULIER, président, rapporteur, conclusions adoptées**

M. STOTER dit comprendre l'évolution de l'organisation du syndicat mixte en vue du partage des risques de submersion mais déplore l'absence de membres de la 3<sup>ème</sup> commission en son sein.

L'Assemblée émet un avis favorable à l'unanimité.

**17.3.24. - AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - M. Philippe VARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

**17.3.25. - VŒU « SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL : POUR UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMMUNES HABILITEES A DELIVRER LES CARTES NATIONALES D'IDENTITE » (déposé par les groupes « Somme, Droite et Indépendante », « Centre et Indépendants » et « Somme Perspectives Territoires ») - Mme Margaux DELETRE, rapporteure, conclusions adoptées**

En réponse à M. RENAUX, M. le Président réaffirme que ce vœu répond à une demande de maillage plus efficace citant une visite récente dans le canton de Oisemont. Il précise qu'une meilleure répartition spatiale facilitera l'accès à ce service et souligne que le coût pour la mise en place de ce dispositif pour les collectivités concernées serait éligible aux subventions départementales dans l'avenir.

**17.3.26. - VŒU « NON A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE VILLERS-BOCAGE » (déposé par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes » et « Parti Communiste Français ») - Mme Catherine BENEDINI, rapporteure, conclusions adoptées**

**17.4.16. - VOIRIE DEPARTEMENTALE - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. JARDE pour Mme DELETRE.

**17.4.17. - BUDGET ANNEXE PARC DEPARTEMENTAL - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

**17.4.18. - VŒU « CONTRE LA FERMETURE DE LA LIGNE FERROVIAIRE ABBEVILLE/MERS-LES-BAINS - LE TREPORT » (déposé par les groupes « Somme, Droite et Indépendante », « Somme Perspectives Territoires » et « Centre Indépendants ») - Mme Brigitte LHOMME, présidente, rapporteure, conclusions adoptées**

M. DAVERGNE se félicite de la réécriture du vœu avec l'ensemble des élus départementaux. Il rappelle à ses collègues la tenue d'une manifestation au départ de la gare d'Abbeville le jeudi 21 décembre à 16h30 afin de défendre le maintien de la desserte ferroviaire sur cette ligne.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. HAUSSOULIER pour Mme HOLLEVILLE-MILHAT.

A la demande de Mme WYBO, M. le Président demande l'ajout du groupe « Union des Droites Populaires » à la liste des signataires du vœu.

**17.5.41. - LIVRE ET LECTURE - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées**

**17.5.42. - MOTION « FERMETURE DE COLLEGES, POUR NOUS C'EST NON ! » (déposée par les groupes « Somme à Gauche », « Les Elues Ecologistes », « Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communistes » et « Parti Communiste Français ») - M. Philippe CASIER, rapporteur**

M. le Président donne lecture de pouvoirs qui lui ont été remis : M. PIOT pour M. CASIER, Mme BENEDINI pour M. STOTER.

Mme WYBO indique que son groupe s'abstiendra en raison de l'absence de rapport et d'informations précises et qu'elle fera preuve de vigilance au regard de la situation des territoires ruraux. Elle souhaite en outre qu'une présentation soit organisée si tel était le cas.

Mme MAILLE-BARBARE indique qu'une analyse est toujours en cours et cite les chiffres émanant des résultats de l'Inspection Académique : 28 070 places pour 21 000 collégiens soit un taux d'occupation de 76.11% sur l'ensemble du département ; 7 250 places sur Amiens Métropole pour 5 254 collégiens soit un taux d'occupation de 72.47% avec une grande disparité suivant les établissements allant de 47.89% à 88.5% ; 6 100 places sur la ville d'Amiens pour 4 298 collégiens soit un taux d'occupation de 70.45%. Elle rappelle qu'une étude est actuellement poursuivie par les services portant sur les collèges métropolitains et que celle portant sur les établissements d'Amiens sera terminée d'ici à cinq semaines.

Mme MAILLE-BARBARE réaffirme que « gouverner c'est prévoir » et qu'il est également nécessaire de faire bouger les lignes et de casser les ghettos sociaux en suivant une sectorisation en fonction des données INSEE afin de permettre une meilleure mixité. Elle cite également à ce propos les exemples des Départements gérés par des majorités de Gauche comme le Gard, la Haute-Garonne ou la Meurthe-et-Moselle qui ont fait le choix de réformer leur carte scolaire.

M. de JENLIS se dit surpris par la récurrence de la rhétorique de M. CASIER et juge nécessaire de poser les bonnes questions en matière de gestion des collèges.

M. le Président réaffirme que la priorité reste le respect des rythmes scolaires et l'encadrement des collégiens au-delà du nombre d'élèves. Il rappelle qu'une réflexion est engagée pas à pas et que les travaux avancent de manière sereine.

En réponse à Mme DAMIS-FRICOURT, M. le Président lui indique qu'un diagnostic est effectué en lien avec l'Académie et qu'il sera suivi d'un dialogue avec l'ensemble des territoires et des parents.

Il est procédé à un vote, la motion est rejetée, les groupes « Somme Droite et Indépendante », « Somme Perspectives Territoires » et « Centre et Indépendants » votant contre, le groupe « Union des Droites Populaires » s'abstenant.

Avant de lever la séance, M. le Président indique à ses collègues que le calendrier des réunions du premier semestre 2018 leur sera prochainement transmis et rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 12 janvier 2018 à Mégacité.

M. le président lève la séance.

*(La séance est levée à 19 heures 25).*

LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON



LA SECRETAIRE,

Mme Margaux DELETRE

